

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire - trésorière :

Que lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité du Canton de Shefford tenue le 4 février 2014, le conseil municipal a adopté les règlements intitulés :

- Règlement n° 2014-505 amendant le règlement n° 2009-454 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics afin d'en modifier le titre ainsi que remplacer l'article 19.2**
- Règlement n° 2014-506 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé**

Le règlement peut être consulté à la Mairie au 245, chemin Picard, Shefford, QC., aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À Shefford, province de Québec, ce septième (7^e) jour du mois de février deux mille quatorze (2014).

Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire – trésorière